

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2016

Présidence : Madame Evelyne GIRARDIN
Présents : Mesdames Claudine BAUDET, Isabelle CAHAIGNE, Laurence GUERRY, Anne-Marie HAMEL et Messieurs Jean-Claude BERTRAND, Patrick FRANCOIS, Hubert LENAIN, Martial MOLLET, Pascal POTIER, Fabien ROELENS, Marc VERRIER
Nathalie DESTIGNY, secrétaire de mairie

Absent non excusé : néant
Absente excusée : Colette LEVILAIN (pouvoir donné), Muriel DEROOSE-DEBAS, Bernard POTTIER
Secrétaire de séance : Hubert LENAIN

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de Madame Evelyne GIRARDIN, maire

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 3 mai 2016
2. Délibération relative au projet de périmètre du nouvel EPCI la communauté d'agglomération
3. Délibération pour la cession de 133 m² d'une parcelle de la zone d'activités
4. Rapport des Présidents de commissions
5. Informations intercommunales et communales
6. Questions diverses
7. Agenda

1. Approbation du compte rendu du 3 mai 2016

Le compte rendu de la réunion du 3 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération relative au projet de périmètre du nouvel EPCI la communauté d'agglomération

En application de l'article 35 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dès la publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le représentant de l'Etat dans le département propose, pour la mise en œuvre du schéma, la fusion d'établissements publics de coopération intercommunale dont l'un au moins est à fiscalité propre.

Le SDCI du Calvados a été examiné par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale lors de ses séances des 18 décembre 2015, 5 février 2016 et 11 mars 2016, puis par arrêté préfectoral du 23 mars 2016.

Il est rappelé que le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le projet de SDCI (Délibération n° 2015-11-01).

Par courrier en date du 4 mai 2016, Monsieur le Préfet a notifié à la collectivité son arrêté préfectoral du 4 mai 2016 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (communauté d'agglomération) issu de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

- Communauté de Communes LINTERCOM Lisieux Pays d'Auge Normandie
- Communauté de Communes de la Vallée d'Auge
- Communauté de Communes des Trois Rivières
- Communauté de Communes du Pays de Livarot
- Communauté de Communes du Pays de l'Orbiquet

Ce projet de périmètre est soumis pour avis aux Conseils Communautaires et pour accord aux Conseils Municipaux des communes concernées qui disposent d'un délai de soixante-quinze jours à compter de la notification de l'arrêté préfectoral du 4 mai 2016 pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

La fusion sera prononcée après accord des Conseils Municipaux des communes incluses dans le périmètre. L'accord des communes doit être exprimé par la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes concernées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Ceci exposé, il est proposé le projet de délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 mars 2016 portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Calvados ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2016 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale ;

EMET un avis favorable (13 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention) sur le périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (la communauté d'agglomération) issu de la fusion des communautés de communes de LINTERCOM Lisieux Pays d'Auge Normandie, de la Vallée d'Auge, des Trois Rivières, du Pays de Livarot et du Pays de l'Orbiquet.

3. Délibération pour la cession de 133 m² d'une parcelle de la zone d'activités

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur et Madame Sébastien BRIDE ont la volonté d'acquérir une parcelle de 1500 m² environ (cadastrée AB n° 78) située dans la zone d'activités de la commune et propriété de LINTERCOM Lisieux Pays d'Auge Normandie.

Monsieur BRIDE est déjà propriétaire d'une parcelle dans la zone d'activités sur laquelle a été construit un bâtiment qu'il loue à une entreprise de couverture et une entreprise spécialisée en éclairage public.

Le bâtiment qu'il souhaite construire sur la parcelle AB 78 accueillerait son activité de maçonnerie et une seconde activité de location.

Afin d'aménager l'accès à la parcelle AB 78, il souhaite acquérir une surface de 133 m² qui serait détachée de la parcelle AB 130, propriété de la commune de SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE.

Ceci exposé, il est proposé le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL, (13 VOIX POUR – 0 VOIX CONTRE – 0 ABSTENTION)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable du Conseil Communautaire de LINTERCOM Lisieux Pays d'Auge Normande en date du 6 juin 2016 ;

VU le projet de Monsieur et Madame Sébastien BRIDE ;

DECIDE de vendre à Monsieur et Madame BRIDE, ou à toute personne morale ou physique qu'il plaira de se substituer, une parcelle de 133 m² (issus de la parcelle AB 130) au prix de 12.00 € HT le m² soit un montant total de 1 596,00 € HT. Les frais accessoires restent à la charge de l'acquéreur (frais d'acte, de géomètre, ...)

DECIDE de confier à l'étude de Maître Emilie BROHIER, Notaire à Lisieux la rédaction de l'acte de vente ou toutes autres pièces relatives se rapportant au dossier.

AUTORISE Madame Evelyne GIRARDIN, Maire de la commune à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

4. Rapport des Présidents de commissions

Commission travaux

Sanitaires de l'école : la prise de contact avec la société « Structure Réalisateur d'Espaces » a abouti à la réalisation d'une convention d'étude et de maîtrise d'œuvre. La 1^{ère} tranche ferme s'élève à 3500 € HT qui comprend le diagnostic, l'étude de scénarios et l'étude faisabilité. Au terme de cette étude, le conseil municipal devra se positionner sur le montant des travaux à engager pour la réfection des sanitaires. Les demandes de subvention devront être élaborées avant février 2017.

Evacuation des eaux pluviales : des travaux seront sans doute à prévoir route de Fervaques au niveau du chemin de la blanchisserie.

Locaux de la Poste : les services de La Poste nous ont alerté sur les dépannages fréquents nécessaires pour la chaudière. La Poste a fait établir un devis à 4.000 € en vue du remplacement de l'appareil. Nous avons demandé un devis auprès de Bruno CASTEL plombier.

Commission école

L'effectif connu à ce jour : 11 enfants quittent l'école, et à ce jour 12 inscriptions

La cantine : les enfants sont toujours aussi satisfaits « c'est bon et des fois c'est même trop bon » Pour le paiement des factures de cantine garderie, il est proposé aux parents qui le souhaitent le prélèvement.

Le personnel : le contrat emploi avenir arrive au terme des 3 ans. Il faut donc prévoir le recrutement d'une personne pour l'assistance auprès des enfants pour la classe des GS et CP. Un agent est pressenti. Il a eu l'occasion de remplacer au cours de l'année l'agent en contrat emploi avenir. Un recrutement sera également nécessaire pour le temps périscolaire.

Activités périscolaires : Devant la difficulté de recruter des bénévoles, les activités périscolaires prendront la forme de « garderie améliorée » ; des activités ponctuelles pourront être proposées. (exemple : dans le cadre du marché bio, ...) Nous avons ponctuellement des propositions d'activités payantes, récemment des cours de yoga. Nous ne pouvons retenir ces activités du fait de leur coût.

Commission finances

Une réflexion va être menée sur le prévisionnel financier des 3 prochaines années.

Commission communication

Le travail est essentiellement consacré au marché bio de l'année prochaine : dates prévisionnelles : week-end du 29-30 avril et 1^{er} mai 2017 ou 13 et 14 mai 2017.

Une réunion de travail sera programmée en septembre pour l'édition du Petit Leucamartinois de 2017

Commission environnement et cadre de vie

Projets :

- Prévion de réaliser l'aménagement du parterre situé place du bicentenaire.
- Mise en place de pots de fleurs dans le bourg. La priorité est donnée à la place du bicentenaire.

Un boitage a été réalisé dans le bourg pour le fleurissement dans le cadre d'un concours. Une visite chez les commerçants a eu lieu pour les sensibiliser également à l'aspect extérieur de leur commerce.

Commission fleurissement

Les bénévoles de la commission sont prêts pour la mise en place des plantations estivales.

Commission jeunesse et sport

Retour sur l'inauguration du multisports. Les poteaux autour du multisports ont été installés. Une question se pose sur l'entretien et le devenir du terrain de basket situé rue Robert Lecorneur qui sert également de terrain de pétanque.

Commission sociale

La sortie sur le bateau mouche à Paris a été annulée en raison des inondations. Elle est reportée au 3 septembre.

Le repas est prévu le dimanche 2 octobre 2016.

Commission urbanisme

Le projet de résidence seniors concernant le terrain d'évolution situé près de l'école ne sera pas développé, l'opération n'est pas viable. Le porteur du projet réfléchit sur un autre type de construction.

SIDMA

Le syndicat a institué une amende de 450 € pour dépôt sauvage de déchets. Il leur a été reproché une irrégularité dans les horaires de ramassage.

5. Informations intercommunales et communales

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : Retour sur le séminaire des maires du 12/05. Les maires ne sont pas, en majorité, satisfaits des ateliers. De nouveaux ateliers sont planifiés en juillet : voirie, sport, centre de loisirs, environnement et fonds de concours.

POLE DE SANTE DU CENTRE VILLE : ouverture programmée en 2018. Le coût est de 2 830 000 €. Le montant total des subventions est de 1 500 000 € (Etat, Région, Europe et Etablissement Public Foncier). La différence est financée par emprunts et fonds propres.

PLAN VELO : 1 semaine de retard. L'inauguration aura lieu en septembre. Les talus et les haies seront entretenus par le département. Coût total : 490 000 € HT, subventionné à 42 % par le département, 25 % la région et 1 % par l'Europe. La différence est prise en charge par LINTERCOM.

Le SMBVT : adhésion de la communauté de communes de CORMEILLES. 1000 kms de rivière et une population de 102 000 habitants.

INFORMATIONS COMMUNALES

TERRAIN MULTISPORTS : La subvention de 12000 € de LINTERCOM a été validée par le conseil communautaire du 6 juin.

LES CINEMOMETRES : sont installés dans la commune pour 1 mois.

LE COMPTAGE DU CHEMIN DES SABLES : le comptage demandé dans le cadre de la compétence voirie fait apparaître le passage de 800 véhicules par jour.

LE RECENSEMENT EN 2017 : aura lieu du 19/01 au 18/02/2017. Nous devons procéder au recrutement de 2 agents recenseurs.

6. Questions diverses

Aucune

7. Agenda

- Jeudi 23 juin 2016 : conseil d'école
- Dimanche 26 juin 2016 : kermesse de l'école
- Mardi 28 juin 2016 : cérémonie pour les élèves de CM2
- Jeudi 1^{er} septembre 2016 : rentrée scolaire
- Samedi 3 septembre 2016 : voyage à Paris
- Mardi 6 septembre 2016 : conseil municipal
- Dimanche 11 septembre 2016 : Brocante
- Dimanche 2 octobre 2016 : repas des aînés
-

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Evelyne GIRARDIN lève la séance du conseil à 21h00.

Le Maire,
Evelyne GIRARDIN

1^{er} Adjoint
Claudine BAUDET

2^{ème} Adjoint
Hubert LENAIN

3^{ème} Adjoint
Colette LEVILAIN

Jean-Claude BERTRAND

Isabelle CAHAIGNE

Muriel DEROOSE DEBAS

Patrick FRANCOIS

Laurence GUERRY

Anne-Marie HAMEL

Martial MOLLET

Pascal POTIER

Bernard POTTIER

Fabien ROELENS

Marc VERRIER